



couperin.org

Consortium unifié des établissements universitaires
et de recherche pour l'accès aux publications numériques

Campagne 2024 de soutien aux initiatives en faveur de la science ouverte : assurer une pérennité de financement

andre.dazy@couperin.org

couperin.org

Préambule

- Ces dernières années, alors que le libre accès et la science ouverte ont pris de l'ampleur, **une infrastructure de services non commerciaux soutenant et permettant la science ouverte s'est développée.**
- Cependant, les modèles économiques de ces organisations **nécessitent le soutien d'acteurs intéressés par leurs services.**
- Dans le cadre de son action de promotion de l'accès ouvert à l'information scientifique, ainsi que de toute initiative destinée à amplifier son développement, **Couperin soutient certaines de ces initiatives**, en facilitant leur financement par ses établissements membres, grâce à la fédération de ces actions de soutien.
- Ces actions s'articulent avec les politiques nationales et européennes en faveur de la science ouverte.

Préambule du protocole de soutien

- Par le présent protocole, « l'établissement X », en tant que membre de Couperin, souhaite faire part de son accord et autoriser Couperin à :
- Organiser la collecte de fonds auprès de ses membres ;
- Centraliser les sommes récoltées ;
- Jouer le rôle de tiers en finançant grâce à ces fonds les initiatives sélectionnées par le consortium Couperin.

Modalités financières

- Sur la base de la convention de soutien annuelle signé par les membres, Couperin émettra des devis à destination des membres portant sur les initiatives sélectionnées.
- Les membres, à réception du devis, émettent et transmettent leurs bons de commande à Couperin en respectant les modalités et délais fixés par la convention de soutien annuelle.
- A réception du bon de commande, Couperin transmet leurs factures aux membres via la plateforme nationale Chorus Pro.

Enjeux, bénéfiques

- Pérenniser le financement des infrastructures
 - Conventions établies pour 5 ans (2024-2028)
- Faciliter le financement des infrastructures de la science ouverte, simplifier les procédures
 - Une convention lie Couperin et les établissements membres
 - Une convention est passée entre Couperin et les infrastructures
 - Toutes les opérations se passent dans le logiciel de gestion des ressources électroniques de Couperin
 - Couperin collecte les fonds et les reverse en une fois aux infrastructures

Critères de sélection des infrastructures

- Critères SCOSS
- POSI
- Critères du Fonds National pour la Science Ouverte (FNSO)
- Intérêt des membres. La communauté des membres de Couperin doit bénéficier des services des infrastructures retenues.

Critères de sélection des infrastructures

SCOSS

(The Global Sustainability Coalition for Open Science Services)

créé en 2017, est un réseau d'organisations influentes qui s'engagent à contribuer à sécuriser les infrastructures de science ouverte.

Le MESR en fait partie pour la France.

Critères de sélection des infrastructures

Critères SCOSS

- Le demandeur est établi depuis au moins deux ans et peut démontrer qu'il a relevé **le défi de la durabilité**. Les types de coûts couverts par le soutien de SCOSS pourraient inclure des opérations ou des innovations visant à rendre l'infrastructure plus durable d'un point de vue technique ou financier.
- Le candidat doit avoir un statut **d'organisme à but non lucratif** dans le pays où il est basé **et/ou être affilié ou détenu par un établissement de recherche ou d'enseignement**.
- Les services ou infrastructures candidats doivent présenter un intérêt multinational ou international.
- Ils doivent présenter un intérêt général pour plus d'une discipline de recherche.

Critères de sélection des infrastructures

Critères POSI (The Principles of Open Scholarly Infrastructure)

Développé pour la première fois en 2015 dans un billet de blog, POSI propose un ensemble de lignes directrices permettant de gérer et de soutenir les organisations et les initiatives d'infrastructures savantes ouvertes.

Critères de sélection des infrastructures

Critères POSI (The Principles of Open Scholarly Infrastructure)

Gouvernance

- Couverture de l'ensemble des disciplines
- Gouvernée par les parties prenantes
- Participation ou adhésion non discriminatoire
- Gouvernance transparente
- Pas de lobbying
- Testament ou plan de fin : un moyen efficace de créer la confiance consiste à décrire publiquement un plan prévoyant les conditions dans lesquelles une organisation ou un service serait liquidé.
- Mettre fin aux activités si les missions sont accomplies

Critères de sélection des infrastructures

Critères POSI (The Principles of Open Scholarly Infrastructure)

Durabilité

- Les fonds limités **dans le temps sont utilisés uniquement pour des activités limitées dans le temps** - les opérations sont soutenues par des sources de revenus durables - alors que les fonds limités dans le temps sont utilisés uniquement pour des activités limitées dans le temps. Le fait de dépendre de subventions pour financer des opérations d'infrastructure permanentes et/ou à long terme les rend totalement fragiles et les détourne de la mise en place d'une infrastructure de base.
- **Objectif de génération de surplus** - les organisations (ou services) qui définissent la durabilité en se basant uniquement sur le recouvrement des coûts sont fragiles et stagnantes. Il ne suffit pas de survivre ; les organisations et les services doivent être capables de s'adapter et de changer. Pour faire face à la volatilité économique, sociale et technologique, **ils ont besoin de ressources financières au-delà des coûts de fonctionnement immédiats.**
- **Objectif de création de réserves financières** - une priorité absolue devrait être de disposer de réserves financières réservées, distinctes des fonds de fonctionnement, qui puissent soutenir la mise en œuvre de plans de survie, y compris une liquidation complète et ordonnée ou une transition vers une organisation successeur, ou encore des événements majeurs inattendus.
- **Génération de revenus conformes à la mission** - les sources de revenus doivent être évaluées en fonction de la mission de l'infrastructure et ne pas aller à l'encontre des objectifs de l'organisation ou du service.
- **Des revenus basés sur les services et non sur les données** - les données liées au fonctionnement de l'infrastructure savante doivent être la propriété de la communauté. Les sources de revenus appropriées peuvent inclure des services à valeur ajoutée, des conseils, des accords de niveau de service API ou des frais d'adhésion.

Critères de sélection des infrastructures

Critères POSI (The Principles of Open Scholarly Infrastructure)

Certaines assurances

Open source - tous les logiciels et actifs nécessaires au fonctionnement de l'infrastructure doivent être disponibles sous une licence de source ouverte. Cela n'inclut pas les autres logiciels qui peuvent être impliqués dans le fonctionnement de l'organisation.

Données ouvertes (dans le respect des lois sur la protection de la vie privée) - Pour qu'une infrastructure puisse être dérivée (reproduite), il est nécessaire de reproduire toutes les données pertinentes. La [dérogation CC0](#) est la meilleure pratique pour rendre les données ouvertement et légalement disponibles. Les lois sur la protection de la vie privée et des données limiteront l'étendue de cette possibilité.

Données disponibles (dans le respect des lois sur la protection de la vie privée) - il ne suffit pas que les données soient « ouvertes » s'il n'existe aucun moyen pratique de les obtenir. Les données sous-jacentes doivent être rendues facilement accessibles par le biais de décharges périodiques de données ouvertes.

Non-utilisation de brevets - l'organisation doit s'engager à respecter une politique ou une convention de non-utilisation de brevets. L'organisation peut obtenir des brevets pour protéger ses propres opérations, mais ne peut pas les utiliser pour empêcher la communauté de reproduire l'infrastructure.

Critères de sélection des infrastructures

FNSO (Fonds National pour la Science Ouverte)

Gouvernance

Transparence

Viabilité / Durabilité

Répliquabilité / portabilité



Quelques chiffres pour 2024

- +270000 € récoltés
- 64 établissements participants
- 14 infrastructures SO soutenues
 - Software Heritage
 - DOAB / OAPEN
 - DOAJ
 - La Referencia
 - Mir@bel
 - OpenCitations
 - Peer Community in
 - ROR
 - SciPost
 - Sherpa/Romeo
 - SPARC Europe
 - RDA
 - Episciences
 - arXiv
- Davantage d'infrastructures en 2025 (+8)



Au-delà : déclaration à l'ICOLC

- ICOLC : consortium de consortiums à l'échelle mondiale
- Initiative française
- Déclaration à signer par les consortiums qui soutiennent les initiatives en faveur de la science ouverte
- Originalité du modèle de Couperin : lever les fonds auprès de ses membres



Intérêt de SCOSS

- Intérêt de SCOSS pour ce modèle
- Dans lequel l'argent est récolté directement auprès des membres du consortium



**SUSTAINING
THE OPEN**



Merci de votre attention !

Avez-vous des questions ?

andre.dazy@couperin.org